

Le plan d'intervention... Pour la réussite de mon enfant



Vous avez reçu une invitation à participer à la rencontre du **PLAN D'INTERVENTION** de votre enfant pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- Cette année, votre enfant éprouve des difficultés à l'école. L'enseignant a tenté de l'aider de différentes façons. Malgré cela **les difficultés persistent et risquent de compromettre sa réussite**. En équipe, nous trouverons des solutions aux difficultés rencontrées pour lui permettre de progresser.
- Votre enfant bénéficie déjà d'un plan d'intervention qui se poursuit cette année. Pour qu'il puisse continuer de progresser, les moyens sont revus en équipe.
- La situation de votre enfant nécessite que l'on discute de la possibilité de mettre en place des ressources spécialisées, des adaptations ou que l'on prenne des décisions en lien avec son parcours scolaire.

Voici quelques renseignements utiles qui permettront de mieux vous y préparer.

Qu'est-ce qu'un plan d'intervention?



Le plan d'intervention est à la fois une **DÉMARCHE D'ÉQUIPE** pour aider un élève à réussir et un document où l'on inscrit les mesures d'aide choisies. L'élève et ses parents sont au cœur de cette équipe et leur participation est essentielle.

On y retrouve :

- Les capacités et les besoins de l'élève.
- Les objectifs et les moyens qui vont favoriser sa réussite.
- Les conditions à mettre en place.
- Les responsabilités de chaque membre de l'équipe. Celle-ci est composée de la direction, de l'enseignant ou des enseignants concernés (par ex. titulaire, tuteur, spécialistes), de l'élève et de ses parents. L'équipe peut s'adjoindre d'autres personnes-ressources, si nécessaire (par ex. éducateur spécialisé, préposé aux élèves handicapés, orthopédagogue, psychoéducateur, psychologue, etc.).
- Les dates d'ouverture, des moments de révision et de fermeture.

Note : Les mesures d'aide changent selon les progrès ou les défis de l'élève.

Pourquoi l'école nous invite-t-elle, mon enfant et moi, à participer à une rencontre de plan d'intervention?

VOTRE ENFANT EST LA PREMIÈRE PERSONNE CONCERNÉE PAR SA RÉUSSITE. Il importe donc de lui donner la possibilité de faire des choix au sujet des décisions qui le concernent, lorsque c'est possible.

Comme parent, vous connaissez très bien votre enfant et **vous jouez un rôle important dans son cheminement scolaire**. C'est pourquoi, l'école veut faire équipe avec vous et votre enfant. Vous êtes donc invités tous les deux à participer à une rencontre de plan d'intervention. Sachez toutefois que l'absence des parents ne peut retarder ou empêcher le travail de l'équipe du plan d'intervention.

Cette rencontre permet :

- de bien connaître votre enfant, son histoire et ce qu'il vit présentement;
- d'évaluer ses besoins les plus importants;
- de déterminer des objectifs et des moyens qui répondent aux besoins de votre enfant;
- de préciser les conditions qui vont faciliter l'atteinte des objectifs;
- de favoriser une collaboration école-famille;

dans le but d'intervenir de façon efficace.

Comment se déroule une rencontre de plan d'intervention?

La direction de l'école, ou son représentant, organise une rencontre.

⇒ **En début de rencontre, l'animateur :**

- présente les membres de l'équipe du plan d'intervention;
- précise l'intention et explique le déroulement de la rencontre.

L'animateur a la responsabilité de favoriser un climat d'échange harmonieux et sécurisant, ainsi que la participation de tous, notamment, en donnant une réelle place à l'élève dans la démarche. Il s'assure qu'il y ait consensus et que le temps prévu pour la rencontre soit respecté.

⇒ **L'équipe, dont vous faites partie avec votre enfant :**

- réalise le portrait de la situation (les besoins, les forces et les défis);
- cherche à comprendre ce qui se passe;
- identifie les difficultés rencontrées;
- choisit des objectifs réalisables;
- précise les moyens et la responsabilité de chacun;
- identifie des solutions;
- peut demander l'aide d'un ou de plusieurs professionnels;
- discute et recommande les services à mettre en place pour répondre aux besoins de mon enfant;
- au moment jugé opportun, discute et recommande l'orientation de classement.

Un membre de l'équipe note les éléments importants de la discussion et les décisions prises.

À la fin de la rencontre, l'animateur demande à chaque participant de signer le plan d'intervention.

Note : Il peut arriver que l'on demande à votre enfant de « permettre aux adultes de discuter entre eux ».

La révision du plan d'intervention se fait en fonction de l'évolution de la situation de votre enfant. La fréquence et le moment de l'année varient selon la nature de ses besoins. Lors de celle-ci, l'équipe évaluera les besoins, les objectifs et les moyens afin de décider de les maintenir ou de les modifier. Une fermeture peut aussi être envisagée.

Tous ensemble... pour la réussite de mon enfant



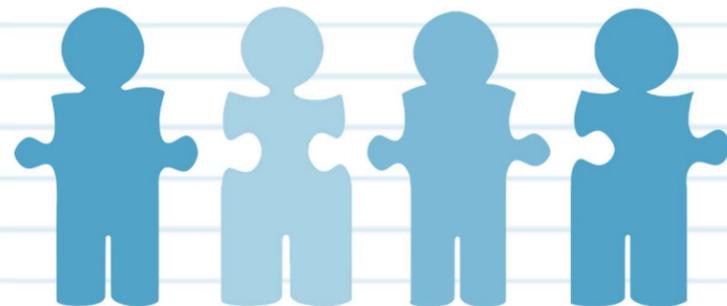
Quelles sont mes responsabilités et celles des autres?

Les responsabilités de chaque participant sont les suivantes :

- Être présent à la rencontre.
- Participer activement :
 - ▶ en poursuivant un objectif commun : le bien de l'élève;
 - ▶ en communiquant ses observations, les informations utiles, son évaluation de la situation, ses idées d'objectifs à atteindre et de moyens à mettre en place;
 - ▶ en précisant bien la part réaliste qu'il peut apporter;
 - ▶ en étant à l'écoute des autres.
- Faire des choix en équipe pour en arriver à un consensus
 - ▶ Faire des recommandations à la direction : solutions aux défis, orientation de classement, adaptations ou services à mettre en place, etc.
- Assurer la responsabilité des moyens qui lui ont été confiés.
- Choisir ensemble les moments pour faire des mises au point.

Comme vous pouvez le constater, tous les participants ont les mêmes responsabilités... avec des compétences et des rôles différents.

Note : La direction, ou son représentant, sera présent(e). La direction a la responsabilité d'établir un plan d'intervention, de voir à sa réalisation et d'en faire une évaluation périodique.



Comment puis-je me préparer avec mon enfant?

Voici quelques questions qui pourraient vous aider à vous préparer à la rencontre.

Portrait de l'élève :

- Quels sont les besoins de mon enfant?
- Quelles sont les forces de mon enfant (à la maison, dans ses loisirs, à l'école)?
- Quelles sont ses défis (à la maison, avec ses amis, à l'école)?
- Quelles sont les meilleures manières d'agir avec lui?

Perception de l'école :

- Est-ce qu'il parle de l'école? De quelle façon?
- Qu'est-ce qu'il aime à l'école?
- Qu'est-ce qu'il trouve difficile à l'école?

À partir de ce portrait :

- Qu'est-ce que mon enfant veut?
- Qu'est-ce que mon enfant est prêt à faire?
- Qu'est-ce que je veux?
- Qu'est-ce que je suis prêt à faire?
- Est-ce que je veux faire équipe avec l'école?

Quelques suggestions

- Soyez à l'aise de poser toutes les questions pour mieux comprendre la situation, les objectifs, les moyens et les responsabilités de chacun. Toutes vos préoccupations face à la réussite de votre enfant sont importantes.
- Dans la mesure du possible, pour pouvoir se concentrer sur la discussion, il est préférable de ne pas amener d'autres enfants à la rencontre.
- Si vous voulez que certaines personnes participent à la rencontre, il serait important d'en faire la demande à la direction en lui précisant les raisons et en lui fournissant, s'il y a lieu, leur nom et leur numéro de téléphone. Il en va de même pour des intervenants déjà impliqués auprès de votre enfant ou de votre famille (travailleur social, médecin, etc.). Ils peuvent être présents.

VOTRE PARTICIPATION AU PLAN D'INTERVENTION DE VOTRE ENFANT EST TRÈS IMPORTANTE. Vous êtes d'ailleurs invité à participer et à collaborer à toutes les étapes de la démarche. Au cours de celle-ci, des désaccords peuvent survenir entre vous et l'école au sujet du plan d'intervention de votre enfant. Lorsque cela survient, vous êtes invité en premier lieu, à communiquer avec la direction qui tentera de trouver les solutions appropriées avec vous. Puis, si vous considérez qu'une entente n'est pas possible, vous pourrez décider si vous souhaitez faire appel au processus de plainte du CSSBF. Vous trouverez les informations sur le site internet du centre de services scolaire : <https://www.cssbf.gouv.qc.ca/>